

JEROME CAHUZAC  
MINISTRE DELEGUE CHARGE DU BUDGET

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

[www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

Paris, le 8 mars 2013  
N° 455

## SITUATION MENSUELLE BUDGÉTAIRE AU 31 JANVIER 2013

**Solde** Le solde général d'exécution s'établit à fin janvier à -12,8 Md€ contre -12,5 Md€ à fin janvier 2012.

**Dépenses** Au 31 janvier 2013, les dépenses (budget général et prélèvements sur recettes) atteignent 32,1 Md€ contre 32,8 Md€ au 31 janvier 2012.

Ce montant est conforme à la prévision de dépenses de la loi n° 2012-1509 de finances pour 2013. Les dépenses sont en légère baisse par rapport à 2012. Toutefois, le prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne s'élève à 2,8 Md€ à fin janvier en raison notamment du versement par la France de sa contribution au financement des budgets rectificatifs de l'UE de fin d'année.

**Recettes** Au 31 janvier 2013, les recettes du budget général (nettes des remboursements et dégrèvements) s'établissent à 21,9 Md€ contre 23,4 Md€ à fin janvier 2012.

A fin janvier, l'évolution des recettes fiscales nettes est en retrait compte tenu de la dégradation de la conjoncture, qui impacte les recettes de TVA. Les prévisions de croissance et de recettes seront actualisées à l'occasion du programme de stabilité, transmis au Parlement mi-avril.



A fin janvier, l'évolution des recettes non fiscales, à la baisse, s'explique principalement par l'inscription en 2012 d'une recette exceptionnelle en janvier (+1,3 Md€), relative à l'attribution d'autorisations d'utilisation des fréquences dites « 4G ».

**Comptes spéciaux** Le solde des comptes spéciaux s'établit à - 2,6 Md€ à fin janvier 2013 contre - 3,1 Md€ à fin janvier 2012.

L'évolution, à fin janvier, du solde des comptes spéciaux est peu significative.

**Contact presse :**

Cabinet de Jérôme CAHUZAC : 01 53 18 43 08



**Annexe** : le document joint en annexe explicite les changements de périmètre et de titre de dépense intervenus entre 2012 et 2013 et retenus pour construire la Situation Mensuelle Budgétaire (SMB).



## Changements de périmètre et de titre de dépense intervenus entre 2012 et 2013

Afin de comparer l'exécution de l'année courante avec celle de l'année précédente, la situation mensuelle budgétaire (SMB) retrace l'exécution 2012 des mesures de périmètre et des changements d'imputation de la dépense intervenus entre les deux années.

Les deux années sont donc comparées à *périmètre et format constants*.

Sur les dépenses du budget général et les prélèvements sur recettes (PSR) :

Le tableau ci-dessous synthétise le montant total des changements de périmètre et d'imputation intervenus entre 2012 et 2013. Ces changements impactent le suivi de la norme de dépense :

| <i>(en M€)</i>                     | <b>Changements de titre</b> | <b>Mesure de périmètre</b> | <b>Total</b> |
|------------------------------------|-----------------------------|----------------------------|--------------|
| <b>Total Budget Général et PSR</b> | <b>0,0</b>                  | <b>96,8</b>                | <b>96,8</b>  |
| Titre 2                            | -424,0                      | 56,1                       | -367,9       |
| <i>dont T2 HCAS</i>                | -305,9                      | 43,8                       | -262,1       |
| <i>dont T2 CAS</i>                 | -118,1                      | 12,3                       | -105,8       |
| Titre 3                            | 401,6                       | 16,7                       | 418,3        |
| Titre 5                            | 12,0                        | 0                          | 12,0         |
| Titre 6                            | 14,7                        | 24,0                       | 38,7         |
| PSR                                | -4,3                        | 0,0                        | -4,3         |

Le montant total des mesures de périmètre relatives aux dépenses du budget général correspond, d'une part, aux mesures incluses dans le projet de loi de finances (PLF) déposé au Parlement (95,1 M€) et, d'autre part, aux mesures liées à la décentralisation, qui font l'objet d'amendements lors du vote du PLF par les assemblées (+1,7 M€).

S'agissant des mesures de périmètre, elles concernent pour l'essentiel :

- la réforme du statut des conservateurs des hypothèques pour 64 M€ Cette mesure modifie le régime fiscal des hypothèques ; la contribution versée pour la consultation des hypothèques est dorénavant intégralement perçue par l'État, qui prend à sa charge sur son budget le versement des salaires des conservateurs ;
- le rattachement du recouvrement des indus de l'aide juridictionnelle au budget général pour 14 M€ Ceux-ci sont dorénavant rattachés comme recettes non fiscales du budget général et le ministère de la Justice voit ses crédits majorés à due concurrence ;
- la compensation du surcoût de taxe sur les salaires due par l'opérateur Voies navigables de France à l'occasion du transfert de la gestion de sa masse salariale à l'opérateur pour 14 M€

Les principaux changements de titre de la dépense<sup>1</sup> entre 2012 et 2013 concernent essentiellement l'impact de la réforme des universités qui accèdent en 2013 aux responsabilités et compétences élargies (RCE) : 182 M€ sont redéployés du titre 2 vers le titre 3.

<sup>1</sup> Ces changements concernent pour l'essentiel des dépenses imputées en 2012 sur le titre 2 des dépenses de personnel et qui seront imputées en 2013 sur le titre 3 (dans le cas, par exemple, d'un transfert de crédits à un opérateur de l'État) ou bien sur le titre 6 (dans le cas des mesures de décentralisation faisant l'objet d'une compensation sur la mission « Relations avec les collectivités territoriales »).

Sur les recettes :

Le tableau ci-dessous synthétise le montant total des changements de périmètre concernant les recettes :

|   | (en M€)     |
|---|-------------|
| <b>Mesures de périmètre en recettes</b> | <b>72,2</b> |
| IS                                      | 2676,0      |
| TICPE                                   | - 8,4       |
| TVA                                     | 2,6         |
| Autres recettes fiscales                | - 2026,0    |
| Recettes non fiscales                   | - 572,0     |

Les principales mesures de périmètres en recettes sont les suivantes :

- Suppression des prélèvements sur salaire des conservateurs des hypothèques (- 586 M€ sur les recettes non fiscales) et création de la contribution de sécurité immobilière (+ 650 M€ en « autres recettes fiscales nettes » correspondant à l'intégralité de la contribution versée pour la consultation des hypothèques).
- Changement de nomenclature : rattachement à la ligne 1301 « impôt sur les sociétés » (IS) de l'IS sur avis de mise en recouvrement (+ 2 676 M€), inclus dans la ligne 1201 « autres impôts d'Etat sur rôle » jusqu'en 2012 (-2 676 M€ en « autres recettes fiscales nettes »).